PACIFIC
SUSTAINABLE
TOURISM
Tourisme durable dans le Pacifique
Standard d'industrie
TRC
TOURISM
SPTO
PACIFIC TOURISM
ORGANISATION

Contenu

Préambule 1

Objectif 1

Qui peut utiliser la norme? 2

Comment la norme peut-elle être utilisée? 2

La structure de la norme 2

Application des critères 3

Qui est responsable de la mise en œuvre de la norme? 3

Révision de la norme 3

Objectif 1: Économies prospères 4

Objectif 2: Communautés prospères et inclusives 8

Objectif 3: Cultures visibles et valorisées 11

Objectif 4: Îles et océans sains 13

Définitions 19

Préambule

Les normes pour l'industrie et les destinations du tourisme durable du Pacifique fournissent des orientations à l'OTP (SPTO) et à ses membres pour œuvrer à l'amélioration de la durabilité du tourisme, comme l'exige le *Cadre de référence du tourisme durable dans le Pacifique* (CRPTD).

La nécessité d'une forme de tourisme plus durable dans le Pacifique a été renforcée par la pandémie de COVID-19, qui a modifié les attentes des voyageurs et des communautés d'accueil ainsi que la manière dont les entreprises mènent leurs activités.

Approuvé par le Conseil des ministres du tourisme en octobre 2021, le CRPTD prévoit que l'OTP et ses partenaires montreront l'exemple à l'échelle mondiale et démontreront leur engagement en faveur du tourisme durable alors qu'ils se remettent de la pandémie de COVID-19. La vision des nations du Pacifique est de garantir que:

« Nous sommes habilités et bénéficions d'un tourisme résilient, prospère et inclusif. Il améliore le bien-être de nos communautés et protège, restaure et promeut nos cultures, nos îles et nos écosystèmes océaniques. »

Le CRPTD souligne l'importance de s'orienter vers des pratiques durables de planification et de gestion des destinations et d'affaires touristiques qui soutiennent des économies prospères et résilientes. À cette fin, le CRPTD recommande qu'une norme de tourisme durable du Pacifique soit élaborée par l'OTP pour les pays membres, sur la base des critères de tourisme durable mondialement reconnus établis par le Conseil mondial du tourisme durable (CMTD).

Objectif

La Norme océanienne pour l'industrie du tourisme durable vise à:

- Fournir une orientation et des conseils pour élaborer et mettre en œuvre des normes nationales de durabilité pour les pays membres de l'OTP en agissant comme référence pour chaque destination et l'industrie du tourisme afin d'évaluer les performances actuelles et de s'appuyer progressivement sur les domaines nécessitant un développement ultérieur au fil du temps
- Aider les pays membres et leur secteur touristique à devenir plus durables grâce à des partenariats et à des actions des secteurs public et privé
- Sensibiliser et encourager les visiteurs à voyager de manière responsable.

L'intention est que les critères et indicateurs de la norme soient un outil permettant aux destinations du Pacifique et à l'industrie du tourisme d'éclairer leur approche visant à améliorer les pratiques durables.

La norme de l'industrie se veut le minimum que toute entreprise touristique devrait aspirer à atteindre. La norme s'adresse aux gouvernements, aux organisations touristiques, aux entreprises touristiques, aux communautés et aux partenaires financiers.

Les critères indiquent ce qui doit être fait, et non comment le faire ou si l'objectif a été atteint. Ce rôle est rempli par les notes d'orientation pour chaque critère et les outils et matériels pédagogiques associés qui seront disponibles sur le portail du tourisme durable de l'OTP et par le biais d'activités de renforcement des capacités en cours menées dans la région.

Qui peut utiliser la norme?

La norme a été conçue pour les destinations des pays du Pacifique[1]ainsi que les entreprises touristiques. Il existe deux ensembles de normes relatives au tourisme dans le Pacifique:

La norme de destination du Pacifique est spécifiquement conçue pour les destinations, quelle que soit l'organisation qui en est responsable ou la manière dont ou par qui toute action connexe est mise en œuvre.

La norme de l'industrie du Pacifique est spécialement conçue pour les entreprises touristiques. Il peut s'agir d'entreprises individuelles, mais il peut également s'agir d'autres formes d'installations, d'exploitation et d'entreprise. Par exemple, elles pourraient inclure les musées, les festivals, les bâtiments et monuments publics, et pas seulement les entreprises commerciales telles que l'hébergement ou les attractions payantes.

Comment la norme peut-elle être utilisée?

La norme est conçue pour fournir des orientations et n'est pas destinée à être un ensemble définitif ou une norme globale pour le tourisme durable. Elle constitue une référence solide permettant à chaque pays du Pacifique et à son secteur touristique d'élaborer leurs propres normes. Les indicateurs de performance suggérés (décrits dans la colonne « Comment la norme pourrait être appliquée » dans les tableaux de chaque ensemble de critères) fournissent une liste de circonstances, de facteurs, de preuves et d'actions potentiels à rechercher dans une destination ou une entreprise touristique pour évaluer l'alignement avec la norme. Elles sont également étroitement alignées sur les objectifs de développement durable (ODD).

La norme de l'industrie du tourisme durable du Pacifique a été intentionnellement alignée sur les critères de l'industrie durable du Conseil mondial du tourisme durable, organisés autour de quatre thèmes principaux: la gestion durable; impacts socio-économiques; impacts culturels; et les impacts environnementaux. Les critères CMTD alignés sont indiqués dans la norme du Pacifique pour permettre aux deux d'être facilement référencés.

L'alignement des critères permettra à la norme de l'industrie du Pacifique d'être reconnue à l'avenir par le Conseil mondial du tourisme durable. Les normes reconnues par le CMTD sont des normes de tourisme durable qui adhèrent et sont équivalentes aux critères du CMTD, ce qui signifie que les critères du CMTD sont inclus dans l'ensemble des normes appartenant à un organisme de certification (tel que Earthcheck, Green Destinations, etc.) ou par une organisation touristique locale nationale ou spécialisée.

Le statut CMTD-Recognized fait référence à la norme/au système lui-même et signifie que la norme a été examinée par les experts techniques du CMTD et le panel d'assurance du CMTD et considérée comme la norme ou le système équivalent aux critères du CMTD pour le tourisme durable.

La norme de destination du tourisme durable du Pacifique a obtenu la reconnaissance du CMTD par l'intermédiaire du Conseil mondial du tourisme durable.

La structure de la norme

La norme industrielle comprend quatre sections qui correspondent aux quatre objectifs du CRPTD. Chaque section comporte plusieurs sous-sections. L'ordre des sections et sous-sections n'indique en aucun cas l'importance relative de chaque sujet. De nombreux critères sont transversaux, ce qui signifie que le critère d'un sujet est lié à un ou plusieurs critères ailleurs dans la norme globale. Lorsqu'elles utilisent la norme pour guider la planification du tourisme durable, les destinations et les entreprises doivent tenir compte de la relation entre chacun des objectifs, sujets et critères associés.

[1]Une destination a été définie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) comme: « Un espace physique avec ou sans limites administratives et/ou analytiques dans lequel un visiteur peut passer la nuit. Il s'agit du regroupement (colocalisation) de produits et services, ainsi que d'activités et d'expériences tout au long de la chaîne de valeur touristique, et d'une unité de base d'analyse du tourisme. Une destination intègre diverses parties prenantes et peut se mettre en réseau pour former des destinations plus grandes ».

Application des critères

La norme a été conçue pour s'appliquer à une gamme de destinations et de contextes industriels, que le tourisme en tant que secteur soit établi ou émergent. Tous les critères de la norme ne seront pas applicables dans toutes les situations. En particulier, l'application des critères de l'industrie sera influencée par le type de produit touristique, l'échelle et la portée de chaque entreprise et les conditions réglementaires, environnementales, sociales, économiques ou culturelles locales, qui affectent toutes la mesure dans laquelle une entreprise peut réaliser le critère.

Qui est responsable de la mise en œuvre de la norme?

Le Cadre de référence du Pacifique pour le tourisme durable appelle tous les partenaires et parties prenantes à se coordonner et à collaborer pour faire progresser la vision du tourisme durable à travers une série de politiques et d'actions.

Comme pour le CRPTD, la responsabilité de la mise en œuvre des critères de la Norme océanienne pour le tourisme durable n'incombe pas nécessairement à une seule organisation ou à un seul secteur, mais nécessite plutôt un partenariat et une collaboration avec les parties prenantes du gouvernement, de l'industrie, des organisations de la société civile, des partenaires de développement et de la communauté.

Les politiques et actions qui soutiennent les critères s'appliquent à tous les acteurs du tourisme. La norme a été conçue pour répondre aux pays qui sont bien avancés dans les pratiques de tourisme durable ainsi qu'aux pays qui en sont aux premiers stades de planification et de mise en œuvre. Il est reconnu que pour un certain nombre de pays du Pacifique, l'Office national du tourisme ou toute autre autorité compétente dispose de ressources minimes avec lesquelles travailler.

La mise en œuvre réussie de la Norme nécessitera l'engagement de ressources financières et techniques continues aux niveaux national et régional, dont la mobilisation nécessitera une collaboration entre les pays insulaires du Pacifique et les partenaires de développement.

Dans le cas des micro-entreprises touristiques et des entreprises communautaires qui ont une faible empreinte sociale, économique et environnementale, il est reconnu que des ressources limitées peuvent empêcher l'application complète de tous les critères.

Le chemin vers la durabilité est un voyage continu. Cette norme est une autre étape dans ce cheminement visant à soutenir la prise de mesures significatives dans la région et la responsabilité mutuelle pour aborder la transformation du secteur du tourisme. La Norme océanienne pour le tourisme durable est un autre outil qui contribuera à donner aux communautés du Pacifique les moyens de bénéficier du tourisme, à garantir que les cultures du Pacifique restent fortes et à soutenir le maintien d'îles et d'écosystèmes océaniques sains.

Révision de la norme

L'OTP examinera périodiquement les critères de destination et d'industrie toutes les quelques années, ou à mesure que les critères CMTD sont mis à jour (selon la première éventualité). La prochaine révision du CMTD aura probablement lieu vers décembre 2024.

L'OTP invite les nations membres à faire part de leurs commentaires sur la norme industrielle du Pacifique à tout moment.

Définitions:

***Normes**

Document qui fournit, pour un usage courant et répété, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des produits ou à des procédés et méthodes de production associés. Dans ce cas, le terme norme fait référence collectivement à l'ensemble des critères contenus dans ce document.

#Critères

Ensemble de normes, règles ou tests individuels sur lesquels un jugement ou une décision peut être porté.

Reportez-vous à la fin de ce document pour une suite complète de définitions des termes utilisés tout au long.

Objectif 1: Économies prospères

Le tourisme soutient des économies prospères et résilientes

Ces critères nous aident à démontrer notre engagement en faveur d'une planification et d'une gestion d'entreprise durables qui soutiendront les économies prospères du Pacifique.

STANDARD D'INDUSTRIE				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Planification et développement de destination	Planification des destinations	1.1 L'entreprise participe à la planification et au développement du tourisme durable dans la destination.	L'entreprise est connectée et reçoit des informations sur la planification et le développement des destinations par l'intermédiaire de l'autorité touristique locale. L'entreprise contribue et participe aux activités de planification, de gestion et de développement industriel liées au tourisme durable.	**A10**
Gestion durable	Système de gestion de la durabilité	1.2 L'entreprise démontre son engagement en faveur du développement durable par la mise en œuvre de plans, de politiques, de formations et de communications qui abordent les questions environnementales, sociales, culturelles, économiques, de qualité, de droits de la personne, de santé, de sécurité, de gestion des risques et des crises et favorisent l'amélioration continue.	Preuves documentées démontrant l'accent mis sur la durabilité dans les plans et stratégies d'affaires avec une vision, des objectifs, des actions et des politiques alignées concernant: la gestion financière, l'environnement, les personnes, la qualité, la sécurité, les risques et la gestion des crises et la performance. Preuve de gestion durable à travers: • Structure de l'entreprise – le propriétaire de l'entreprise ou un membre de l'équipe de direction est chargé de diriger la performance durable de l'entreprise et le personnel concerné est responsable des fonctions et des performances en matière de durabilité. • Il existe des politiques documentées et des procédures opérationnelles standard qui guident les pratiques globales de gestion durable. • Des objectifs et des cibles sont fixés dans tous les domaines pertinents liés à la gestion durable de l'entreprise et de ses activités et il existe un processus de rapport sur les performances, de suivi des réalisations et d'amélioration continue. • Il existe des preuves de communication entre la direction et le personnel concernant les objectifs, les processus et les performances en matière de développement durable. • Il existe un programme de formation pour le personnel lié au système de gestion de la durabilité de l'organisation.	

STANDARD D'INDUSTRIE				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Gestion durable	Conformité légale	1.3 L'entreprise se conforme à toutes les législations et réglementations locales, nationales et internationales applicables, y compris, entre autres, les aspects de santé, de sécurité, de travail et d'environnement.	Les exigences légales pour l'entreprise ont été identifiées et pertinentes pour toutes les activités et services fournis par l'entreprise. (Par exemple, santé, sécurité, travail et environnement, normes industrielles connexes, etc.) Une liste de mise à jour de toutes les exigences légales est maintenue. Certificats ou autres documents prouvant la conformité à toutes les exigences légales applicables.	**A2**
Gestion durable	Réponse aux urgences et aux crises	1.4 L'entreprise dispose d'un plan d'intervention d'urgence et des procédures et processus de formation pour l'évacuation sont en place et communiqués au personnel et aux visiteurs.	Un plan d'intervention d'urgence spécifique à l'industrie du tourisme est élaboré et révisé régulièrement conformément aux plans nationaux de gestion des urgences. Les procédures d'évacuation en place, y compris les voies d'évacuation, les points de rassemblement et les sites d'évacuation, sont en place et sont portées à la connaissance des visiteurs. Des exercices réguliers sont organisés et une formation aux interventions d'urgence est dispensée au personnel.	**Lié à A1**
Gestion durable	Renforcer la résilience	1.5 L'entreprise entreprend une évaluation des risques et une planification de la continuité des activités et élabore un plan pour minimiser les perturbations et les pertes et, par conséquent, maintenir et améliorer la compétitivité.	Participer à des formations et examiner les ressources liées à la gestion des crises et des risques et au renforcement de la résilience. Entreprendre un processus d'évaluation des risques pour l'entreprise. Élaborer un plan de continuité des activités.	**Aucun équivalent direct dans les critères CMTD.**
Gestion durable	Rapports et communication	1.6 L'entreprise communique sa politique, ses actions et ses performances en matière de développement durable aux clients et aux autres parties prenantes et demande leur soutien pour l'aider à atteindre ses objectifs en matière de développement durable.	Des rapports réguliers sont mis à disposition sur les performances en matière de développement durable. Les politiques et actions en matière de développement durable sont rapportées dans les supports de communication externes et internes. Les communications contiennent des messages invitant le soutien des consommateurs et des parties prenantes.	**A3**

STANDARD D'INDUSTRIE				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Gestion durable	Implication du personnel	1.7 Tout le personnel contribue à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable. 1.8 Tout le personnel reçoit des conseils et des opportunités pour participer à une formation liée au développement durable pertinente à ses rôles et responsabilités, y compris la santé et l'hygiène, la qualité, la sécurité, les aspects sociaux, culturels et environnementaux ainsi que la gestion des crises.	Le personnel a la possibilité de contribuer à des idées et de s'impliquer dans des activités qui soutiennent des pratiques commerciales durables. Le personnel a la possibilité de participer à une formation sur le terrain et à d'autres programmes de formation externes liés à la durabilité et des registres de participation et de réussite sont tenus. Des supports de formation destinés à guider le personnel et à l'aider à suivre des politiques et procédures opérationnelles durables sont disponibles dans des formats accessibles (y compris l'utilisation des langues minoritaires si nécessaire). Le personnel est titulaire de certificats et de qualifications dans des disciplines/compétences pertinentes correspondant à son rôle spécifique dans l'entreprise.	**A4**
Protéger et promouvoir nos cultures	Droits de propriété des communautés du Pacifique	1.9 Les terres utilisées par l'entreprise sont acquises, louées ou utilisées légalement, les arrangements suivis et sont conformes aux pratiques culturelles, et les activités n'ont pas d'impact sur l'accès de la communauté aux ressources clés.	La propriété foncière et les droits fonciers sont documentés pour tous les sites détenus et exploités par l'entreprise et pour ceux sur lesquels elle exerce une influence/un contrôle direct. Les droits d'utilisation et d'accès aux ressources clés, y compris la terre et l'eau, sont documentés le cas échéant. Il existe des preuves documentées de communication, de consultation et d'engagement avec les communautés locales et des preuves de consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales sont documentées, le cas échéant (montrant l'absence de réinstallation ou d'acquisition de terres involontaires).	**A8**
Expériences de qualité	Satisfaction des visiteurs	1.10 L'entreprise vise à offrir aux clients une expérience satisfaisante et mesure et surveille ses performances, y compris ses pratiques en matière de développement durable. Des mesures correctives sont prises le cas échéant.	Un système permettant de collecter, de surveiller, d'enregistrer et de répondre aux commentaires des clients est en place. Cela pourrait inclure des sondages auprès des clients/passagers, la surveillance de sites Web en ligne (par exemple Trip Advisor) et des commentaires concernant l'entreprise sur les réseaux sociaux. Les commentaires des clients sont partagés avec la direction et le personnel concerné ou d'autres entreprises liées à la prestation de services de l'entreprise et des réponses pour répondre aux commentaires négatifs sont mises en œuvre. Dans la mesure du possible, des commentaires sont fournis au client (par exemple, en réponse à Trip Advisor ou à un commentaire en ligne).	**A5**

STANDARD D'INDUSTRIE				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Destinations uniques	Promotion précise	1.11 L'entreprise commercialise et promeut avec précision et honnêteté ses produits, ses services et ses réalisations en matière de développement durable.	Les images utilisées dans la promotion représentent des expériences réelles proposées et des lieux visités par les clients. Les supports marketing ne promettent pas des choses qui ne peuvent être garanties, par exemple l'observation d'animaux sauvages ou la participation à des événements culturels. Les supports marketing sont sensibles au genre et alignés sur les valeurs de la communauté. Les allégations de durabilité sont basées sur des enregistrements de performances passées.	**A6**
Destinations uniques **Promouvoir nos cultures**	Informations et interprétation	1.12 L'entreprise fournit des informations aux visiteurs sur son environnement naturel, la culture locale et le patrimoine culturel. 1.13 L'entreprise contribue à éduquer les visiteurs sur la manière de se comporter lorsqu'ils visitent des zones naturelles, des sites du patrimoine culturel et lorsqu'ils dialoguent avec les peuples du Pacifique.	Du matériel d'information/interprétation sur le patrimoine naturel et culturel des zones visitées est disponible et mis à disposition des clients. Le personnel est informé et formé sur le patrimoine naturel et culturel des zones visitées. Des informations sont fournies aux clients sur les comportements appropriés dans les zones visitées.	**A9**

Objectif 2: Communautés prospères et inclusives

Le tourisme soutient l'autonomisation et le bien-être de nos communautés

Ces critères nous aident à prendre bien soin de nos communautés ainsi que de nos visiteurs.

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Protéger et promouvoir nos cultures	Prévenir l'exploitation et la discrimination des communautés du Pacifique	2.1 L'entreprise respecte et protège ses employés, tous les membres de la communauté, ses clients et ses visiteurs contre toute forme d'exploitation et de harcèlement, notamment envers les enfants, les adolescents, les femmes, les minorités et autres groupes vulnérables.	Il existe une politique documentée contre l'exploitation et le harcèlement des groupes vulnérables, elle est communiquée et activement mise en œuvre. L'entreprise s'engage auprès de la communauté locale, dans les destinations où elle est particulièrement active, pour lutter contre l'exploitation et le harcèlement. Des registres de l'âge des employés sont conservés et montrent l'absence de toute forme de travail des enfants (telle que définie par l'OIT). L'entreprise soutient la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. Les prestataires de services et les locaux où il existe des preuves d'une éventuelle exploitation ne sont ni contractés ni visités.	**B5**
Renforcer l'inclusion sociale	Un travail décent et équitable, avec des opportunités d'emploi local et des chances égales pour tous.	2.2 L'entreprise: (a) Offre des opportunités d'emploi aux résidents locaux et soutient d'autres entreprises qui font de même (b) Fournit un environnement de travail sûr, équitable et sécurisé avec un salaire décent pour tous, y compris les travailleurs étrangers. (c) Offre des opportunités d'emploi à tous les niveaux de l'entreprise sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, le handicap ou autre.	L'entreprise connaît et respecte les normes et réglementations nationales du travail. Les niveaux de salaires sont surveillés et examinés par rapport aux normes locales pour garantir un salaire décent. Des dossiers de formation sont conservés pour tout le personnel, indiquant le niveau et la fréquence des formations reçues. Des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène sont fournies à tous les travailleurs sur place. La satisfaction des employés est surveillée. Un mécanisme de réclamation des employés est en place. Les groupes exposés au risque de discrimination sont identifiés et surveillés, par exemple les travailleurs informels. La promotion interne inclut les membres de ces groupes. L'entreprise noue des partenariats avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir des formations aux habitants afin d'améliorer leur compétitivité sur le marché du travail.	**B2** **B6** **B7**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
		(d) Offre une formation et des opportunités d'avancement à tout le personnel. (e) Offre à la communauté locale la possibilité de participer à des opportunités de formation chaque fois que cela est possible.		
Renforcer l'inclusion sociale	Accessibilité	2.3 Des développements ou des rénovations de nouveaux bâtiments ou d'infrastructures sont planifiés avec prise en compte de l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap physique et d'autres besoins spéciaux, en rapport avec la nature de l'opération. 2.4 Les mesures d'accessibilité sont alignées sur les conseils d'experts concernés et des informations claires sur le niveau d'accessibilité des sites, produits, services et expériences sont incluses dans le matériel promotionnel.	Consulter les ressources concernant les meilleures pratiques en matière de tourisme accessible et inclusif. Mettre en œuvre des stratégies pour fournir des informations et un accès amélioré aux personnes ayant des besoins spéciaux, le cas échéant.	**A7.4**
Le tourisme offre de plus grands avantages aux communautés **Permettre des industries culturelles et**	Soutenir et promouvoir les produits et services locaux	2.5 L'entreprise soutient et promeut les artisans, producteurs et entreprises locaux, les pratiques de commerce équitable et les produits durables qui soutiennent la nature, la culture, l'identité locale et l'économie locale de la région.	Examiner tous les articles achetés par l'entreprise et s'assurer que les biens et services proviennent, dans la mesure du possible, de producteurs et de fournisseurs locaux et issus du commerce équitable. Promouvoir les produits et services détenus, fabriqués et achetés localement auprès des visiteurs. Ceux-ci peuvent inclure la fourniture de nourriture et de boissons, l'artisanat culturel, le partage de connaissances/la narration et les guides, les arts du spectacle, les produits agricoles, etc.	**B3** **B4**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
créatives prospères				
Le tourisme offre de plus grands avantages aux communautés	Répartir les bénéfices du tourisme	2.6 L'entreprise contribue au développement socio-économique des communautés locales et offre aux visiteurs la possibilité de faire de même. Les initiatives comprennent l'éducation, la formation, la santé, l'assainissement ou des projets qui abordent les impacts du changement climatique.	L'entreprise soutient les initiatives des communautés locales et tient une trace de tout soutien apporté. L'entreprise privilégie les prestataires de services qui incluent ou font la promotion des produits/services ou des expériences qui engagent et soutiennent les communautés locales.	**B1**
Protéger et promouvoir nos cultures	Satisfaction de la communauté	2.7 Les activités de l'entreprise n'interfèrent pas avec: (a) L'accès communautaire à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, aux services de santé et d'assainissement b) Les activités d'autres entreprises, leur accès aux terrains ou aux milieux aquatiques utilisés pour gagner leur vie, les emprises et les transports. (c) Le logement local	Surveiller l'impact de l'entreprise sur la communauté environnante. Offrir à la communauté la possibilité de donner son avis sur le niveau de satisfaction à l'égard des activités touristiques Résoudre les problèmes que la communauté peut rencontrer et communiquer avec elle sur les mesures prises.	**B8** **B9**

Objectif 3: Cultures visibles et valorisées

Le tourisme amplifie et promeut notre culture et notre patrimoine

Ces critères nous aident à protéger notre mode de vie local, notre culture et notre patrimoine.

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Protéger et promouvoir nos cultures	S'engager auprès des peuples du Pacifique	3.1 L'entreprise suit les bonnes pratiques internationales et nationales et les directives convenues localement pour la gestion et la promotion des visites des communautés locales et des sites culturellement ou historiquement sensibles afin de minimiser les impacts négatifs, de maximiser les avantages locaux et d'aider les visiteurs à profiter de leur séjour.	S'assurer qu'il existe un accord et une volonté d'accueillir des visiteurs dans les communautés. Veiller à ce que les résultats du développement et de l'activité touristiques soient positifs et que les impacts négatifs sur les ressources naturelles, le patrimoine culturel et le mode de vie des communautés soient identifiés, prévenus ou éliminés. Veiller à ce qu'il existe un mécanisme permettant aux communautés de fournir des commentaires sur l'impact du tourisme et de répondre aux préoccupations. Participer à la protection des atouts naturels et culturels des communautés autochtones, ainsi que de leurs terres traditionnelles. Veiller à ce qu'il existe des partenariats équitables entre l'entreprise et les communautés locales. Impliquer les communautés dans la conception du produit touristique et viser à partager les bénéfices au sein des communautés aussi largement que possible. Élaborer des codes de conduite pour les visiteurs. Faire appel à des guides locaux et proposer une formation appropriée.	**C1**
Protéger et promouvoir nos cultures	Protéger le patrimoine culturel	3.2 L'entreprise n'empêche pas l'accès local aux lieux d'importance historique, archéologique, culturelle et spirituelle. 3.3 L'entreprise contribue à la protection, à la préservation et à la mise en valeur des lieux d'importance historique, archéologique, culturelle et spirituelle.	L'entreprise tient un registre de toute contribution qu'elle apporte à la protection du patrimoine culturel dans ses principales zones d'activité/visitées. L'entreprise fournit un soutien en nature ou autre au patrimoine culturel dans ses principales zones d'activité/sites visités. L'entreprise veille à ce que ses activités ne gênent pas l'accès local aux sites. Toute utilisation d'objets est transparente et/ou documentée et signalée. Lorsque des objets sont utilisés, des lois et des règlements autorisant cette utilisation ont été identifiés. Il est interdit aux visiteurs de retirer ou d'endommager des objets.	**C2** **C4**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
		3.4 Les objets historiques et archéologiques ne sont pas vendus, échangés ou exposés, sauf dans la mesure permise par la loi locale et internationale.		
Protéger et promouvoir nos cultures **Créer des destinations uniques soutenues par des expériences de qualité**	Promouvoir et présenter la culture et le patrimoine	3.5 L'entreprise veille à ce que le mode de vie, la culture et les traditions locales soient présentées avec sensibilité et respect et impliquent et profitent aux communautés locales. Tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales. 3.6 L'entreprise offre aux visiteurs une expérience culturelle authentique et véritable.	Les sites visités et les expériences proposées offrent une expérience authentique de la culture et du patrimoine locaux. Le patrimoine culturel vivant et les traditions sont évidents dans la cuisine, la vente au détail, les événements et autres services proposés. Les droits d'auteur et de propriété intellectuelle ont été respectés et les autorisations nécessaires ont été obtenues. Les points de vue de la communauté locale ont été sollicités sur la présentation du patrimoine culturel local.	**C3**

Objectif 4: Îles et océans sains

Le tourisme accélère l'action climatique, protège nos écosystèmes et soutient la résilience.

Ces critères guident le tourisme afin qu'il contribue à soutenir la protection et la régénération de nos îles, de nos océans et de nos écosystèmes pour que les générations futures puissent en profiter.

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques **Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources**	Bâtiment et infrastructure durables	4.1 Utilisation des sols, planification, implantation, conception, construction, rénovation, exploitation et démolition de bâtiments et d'infrastructures: • Se conforme aux exigences de zonage et aux lois liées aux zones protégées, sensibles ou patrimoniales. • Limite les impacts et maintient l'intégrité de son environnement naturel et culturel • Utilise des pratiques et des matériaux localement appropriés et durables. • Fournit un accès et des informations aux personnes ayant des besoins spéciaux, le cas échéant.	Pour les bâtiments et les infrastructures détenus et exploités par l'entreprise ou dont l'entreprise est responsable de la gestion, il y a: • Connaissance démontrée et respect des lois relatives à l'utilisation des terres et aux activités dans la région • Les licences et permis à jour sont maintenus. • Une connaissance de tous les plans et directives de gestion de zone pertinents (par exemple pour des zones particulières, la conception, etc.), liés au site. Des développements ou rénovations de nouveaux bâtiments ou d'infrastructures sont prévus avec: • L'aménagement visuel, le paysage, le patrimoine culturel et naturel sont pris en compte. • La sélection, la conception et l'accès du site tiennent compte de l'impact environnemental, y compris la protection des zones biologiquement sensibles, des espèces menacées ou protégées, de l'impact sur les habitats fauniques, les plans d'eau, les cours et les bassins versants. • Les facteurs de risque du changement climatique sont pris en compte. • La préservation du patrimoine archéologique, culturel et des sites sacrés. Dans la mesure du possible, les nouveaux développements de bâtiments ou d'infrastructures utilisent: • Une conception, des matériaux et des pratiques de construction durables, y compris la gestion des déchets de construction • Des matériaux, des pratiques et de l'artisanat locaux dans les bâtiments et la conception. • Des plantes indigènes et endémiques obtenues à partir de sources durables.	**A7.1** **A7.2** **A7.3**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
			• La preuve de cette planification est démontrée par l'utilisation d'études d'impact pour tous les développements et rénovations prévus.	
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques **Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources**	Achats durables	4.2 L'entreprise a pour politique de recourir à des fournisseurs respectueux de l'environnement et d'acheter efficacement des produits, notamment des biens d'équipement, des aliments, des boissons, des matériaux de construction et des consommables, afin de minimiser les déchets.	• Une politique d'achat environnementale documentée. • Une préférence pour les produits et fournisseurs certifiés environnement/commerce équitable/biologique. • Une préférence pour les produits cultivés, fabriqués et/ou achetés localement. • L'accent est mis sur la réduction des déchets (emballages/déchets alimentaires, etc. – par exemple, achat en gros). • Des alternatives au plastique sont utilisées/encouragées.	**D1.1** **D1.2**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Conservation de l'énergie	4.3 L'entreprise mesure et surveille la consommation d'énergie par type et prend toutes les mesures possibles pour minimiser sa consommation d'énergie et incite les visiteurs à faire de même. Dans la mesure du possible, des sources d'énergie renouvelables sont utilisées.	• Les sources de consommation d'énergie sont identifiées. • Des registres de consommation d'énergie sont régulièrement tenus et surveillés et des objectifs de réduction sont fixés. • Des mesures visant à réduire la consommation d'énergie sont mises en œuvre (par exemple, remplacement des équipements au fil du temps par des alternatives économes en énergie). • Une formation sur la gestion efficace de l'énergie est dispensée. • Des procédures opérationnelles standard relatives à la consommation d'énergie sont mises en œuvre. • Le personnel et les invités sont encouragés et reçoivent des conseils sur les moyens de minimiser la consommation d'énergie. • Les opportunités d'accès aux sources d'énergie renouvelables sont recherchées.	**D1.3**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Conservation d'eau	4.4 L'entreprise mesure, surveille la consommation d'eau par type et prend toutes les mesures possibles pour minimiser sa consommation d'eau et incite les visiteurs à faire de même. 4.5 L'utilisation de l'eau provient d'une source durable et n'a pas d'impact sur l'accès de la communauté à l'approvisionnement en eau pour les besoins quotidiens et n'a pas d'impact négatif sur l'environnement aquatique.	• Les sources d'utilisation de l'eau sont identifiées et proviennent d'une source légale/durable. • L'utilisation de l'eau par le tourisme n'a pas d'impact sur l'accès des communautés à l'eau. • Des registres de consommation d'eau sont régulièrement tenus et surveillés et des objectifs de réduction sont fixés. • Des mesures visant à réduire la consommation d'eau sont mises en œuvre (par exemple, remplacement des équipements au fil du temps par des alternatives économes en eau). • Une formation sur la gestion efficace de l'eau est dispensée. • Des procédures opérationnelles standard relatives à l'utilisation de l'eau sont mises en œuvre. • Le personnel et les invités sont encouragés et reçoivent des conseils sur les moyens de minimiser la consommation d'eau.	**D1.4**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Les émissions de gaz à effet de serre	4.6 L'entreprise comprend ses sources d'émissions de gaz à effet de serre et prend des mesures pour les mesurer, les surveiller et les réduire. La compensation des émissions restantes de l'entreprise a lieu lorsque cela est nécessaire.	• La gestion efficace de l'énergie (voir ci-dessus). • L'utilisation efficace du transport/du carburant. • L'utilisation d'un calculateur carbone pour mesurer les émissions. • L'achat de compensations carbone certifiées. • Des partenariats pour la réduction des émissions sont établis, notamment avec le gouvernement ou des ONG.	**D2.1**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Transport	4.7 L'entreprise cherche à réduire les besoins en transport et encourage activement l'utilisation d'alternatives plus propres et plus économes en ressources par les clients, les employés, les fournisseurs et dans ses propres opérations.	• La consommation de carburant est limitée et les transports alternatifs (utilisation du vélo, etc.) sont encouragés. • Les transports quotidiens sont limités par des déplacements planifiés, du covoiturage, etc. • Des informations sur les moyens de transport alternatifs sont fournies aux visiteurs. (par exemple, distances et temps de marche jusqu'aux sites d'intérêt, accès aux transports publics, location de vélos, etc.).	**D2.2**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Eaux usées	4.8 Les eaux usées, y compris les eaux grises, sont traitées efficacement et sont uniquement réutilisées ou rejetées en toute sécurité, afin que la population locale et l'environnement ne soient pas impactés.	• L'entreprise prend toutes les mesures possibles pour garantir que les eaux usées générées sont gérées efficacement avec un système de traitement des eaux usées approprié en place.	**D2.3**
Renforcer la résilience au changement climatique et la transition vers un secteur à faibles émissions et économe en ressources	Déchets solides	4.9 L'entreprise prend des mesures pour mesurer, réduire, réutiliser et recycler toutes les formes de déchets solides, y compris les déchets alimentaires. Les déchets sont éliminés de manière à ne pas affecter la population locale ni l'environnement.	• Un plan de gestion des déchets est en place. • Des actions sont menées pour réduire, trier, réutiliser ou recycler les déchets. • L'élimination des déchets se fait dans une installation agréée avec un impact minimal sur la population locale. • Une formation sur la gestion efficace des déchets est dispensée. • Des procédures opérationnelles standard relatives à la gestion des déchets sont mises en œuvre. • Des registres sur les actions de gestion des déchets sont conservés. • Le personnel et les invités sont encouragés et reçoivent des conseils sur les moyens de minimiser les déchets.	**D2.4**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Produits dangereux	4.10 L'entreprise minimise l'utilisation de substances nocives, notamment les pesticides, les peintures, les désinfectants pour piscines et les produits de nettoyage, et celles-ci sont remplacées lorsqu'elles sont disponibles par des produits ou des processus à faible teneur en toxines ou sans toxines. Tous les stockages, utilisations, manipulations et éliminations de produits chimiques sont correctement gérés. 4.11 Les visiteurs sont encouragés à utiliser des produits à faible teneur en toxines ou	• Un inventaire des substances nocives est tenu et des fiches de données de sécurité sont conservées. • Des alternatives respectueuses de l'environnement sont utilisées lorsque cela est possible. • Les produits chimiques sont stockés de manière appropriée. • Les visiteurs sont encouragés à ne pas utiliser de substances nocives pour l'environnement (crèmes solaires et répulsifs toxiques).	**D2.5**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
		sans toxines, tels que des écrans solaires respectueux des récifs.		
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Minimiser la pollution	4.12 L'entreprise met en œuvre des pratiques visant à minimiser la pollution causée par le bruit, la lumière, le ruissellement, l'érosion, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les contaminants de l'air, de l'eau et du sol.	• Les sources de pollution sont identifiées. • La pollution est surveillée. • Des mesures sont prises pour réduire ou éliminer la pollution.	**D2.6**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Conservation de la biodiversité	4.13 L'entreprise soutient et contribue à la conservation de la biodiversité, notamment par une gestion appropriée de ses propres biens. Une attention particulière est accordée aux zones naturelles protégées et aux zones à forte biodiversité, notamment lors de la fourniture de services aux visiteurs. Toute perturbation des écosystèmes naturels est minimisée, réhabilitée et il y a une contribution compensatoire à la gestion de la conservation si nécessaire.	• Il existe une prise de conscience des zones à haute valeur de conservation de la biodiversité. • Des mesures sont prises pour garantir que ces zones sont protégées. • La perturbation de la faune et de ses habitats est minimisée. • Les visiteurs ont la possibilité de contribuer à la conservation de la biodiversité. • L'entreprise s'engage auprès d'ONG environnementales de la région et contribue à la gestion de la conservation.	**D3.1**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Les espèces envahissantes	4.14 L'organisation prend des mesures pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes. Les espèces indigènes sont utilisées pour l'aménagement paysager et la restauration lorsque cela est possible, en particulier dans les paysages naturels.	• Des espèces envahissantes sont identifiées, notamment dans les espaces paysagers. • Des mesures sont prises pour les supprimer ou limiter leur propagation. • Seules les espèces indigènes sont utilisées en aménagement paysager.	**D3.2**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Visites de sites naturels	4.15 Les lignes directrices pour la gestion et la promotion des visites de sites naturels sont suivies et des mesures sont prises pour minimiser l'impact des visiteurs sur les espaces naturels. et maximiser le plaisir des visiteurs.	• Il existe une connaissance des lignes directrices en place pour accéder aux zones naturelles. • Des lignes directrices sont utilisées pour informer les clients sur le comportement approprié. • Les visites sur les sites fragiles sont soigneusement gérées, avec des limites appropriées au nombre de visiteurs lorsque cela est nécessaire.	**D3.3**

CRITÈRES INDUSTRIELS				
Priorité du CRPTD	**Sujet**	**Critères**	**Comment ces critères pourraient être abordés**	**Critères CMTD**
			• L'entreprise s'engage auprès des organismes de conservation locaux pour comprendre les problèmes liés à des sites spécifiques. • Les guides sont formés de manière appropriée.	
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Interactions avec la faune	4.16 Les interactions avec la faune sont gérées de manière responsable et n'ont pas d'effets négatifs sur les animaux concernés, la viabilité et comportements des populations à l'état sauvage.	• Il existe une connaissance de toutes les lignes directrices relatives aux interactions avec la faune et ces lignes directrices sont suivies. • Des codes de conduite liés aux interactions avec la faune sont élaborés et communiqués aux invités. • L'alimentation de la faune est déconseillée ou interdite. • La perturbation de la faune est découragée. • Les interactions avec la faune sont controlées et gérées.	**D3.4**
Protéger nos îles, nos écosystèmes côtiers et océaniques	Bien-être animal et protection de la faune	4.17 L'hébergement, les soins et la manipulation de tous les animaux sauvages et domestiques associés à l'entreprise répondent aux normes les plus élevées en matière de bien-être animal et sont conformes à la législation locale et internationale. 4.18 L'entreprise répond aux exigences nationales et régionales en matière de protection de la faune terrestre côtière et marine, garantissant leur protection et leur gestion durable. 4.19 L'entreprise ne récolte, ne consomme, n'expose, ne vend ni ne commercialise d'espèces sauvages, sauf dans le cadre d'une activité réglementée garantissant que leur utilisation est durable et conforme aux lois locales et internationales.	• L'entreprise connaît et respecte les lois et réglementations pertinentes concernant la récolte et le commerce de la faune. • Les visiteurs sont informés des lois et réglementations concernant la récolte, la consommation, le commerce et l'achat de la faune. • Les souvenirs fabriqués à partir d'espèces menacées ne sont pas vendus par l'entreprise. • Les visiteurs sont sensibilisés aux souvenirs fabriqués à partir d'espèces menacées et découragés de les acheter.	**D3.5** **D3.6**

Définitions

TERME	DÉFINITION
Accéder	Permission, liberté ou capacité d'entrer, de s'approcher ou de passer vers et depuis un lieu ou d'approcher ou de communiquer avec une personne ou une chose.
Accessible	Donner aux individus dotés de capacités variées la possibilité d'atteindre, de participer ou de comprendre.
Précis	Exempt d'erreur, surtout grâce à des soins; conforme exactement à la vérité ou à une norme.
Voyage actif	Effectuer des déplacements par des moyens physiquement actifs, comme la marche ou le vélo.
Adolescent	Un jeune qui devient adulte.
Avancement	Promotion ou élévation à un rang ou à un poste supérieur.
La pollution de l'air	La présence de produits chimiques ou de composés dans l'air qui ne sont généralement pas présents et qui diminuent la qualité de l'air. Le secteur des transports est responsable d'une grande partie de la pollution atmosphérique urbaine.
Bien-être animal	Le bien-être animal désigne la manière dont un animal fait face aux conditions dans lesquelles il vit. Les « Cinq libertés », universellement reconnues, publiées en 1965, décrivent le droit au bien-être des animaux sous contrôle humain. Selon ce concept, les besoins primaires en matière de bien-être d'un animal peuvent être satisfaits en lui assurant: l'absence de faim, de malnutrition et de soif; être libéré de la peur et de la détresse; absence d'inconfort physique et thermique; être à l'abri de la douleur, des blessures et des maladies; et la liberté d'exprimer des comportements normaux.
Comportement approprié	Comportement de toute personne impliquée dans une entreprise touristique caractérisé par le respect du tissu socioculturel et écologique d'un lieu.
Objets archéologiques	Tout objet fabriqué, utilisé ou modifié par l'homme. Les exemples courants incluent les outils, les ustensiles, les œuvres d'art, les restes de nourriture et d'autres produits de l'activité humaine.
Artefact	Quelque chose créé par les humains généralement dans un but pratique; notamment un objet restant d'une période particulière.
Assurance	Preuve démontrable que les exigences spécifiées relatives à un produit, un processus, un système, une personne ou un organisme sont remplies (adapté de l'ISO 17000). Synonymes: certification, vérification.
Authentique	Digne d'être accepté ou cru comme étant conforme ou basé sur des faits; pas faux ni imitation: réel, actuel; fidèle à sa propre personnalité, son esprit ou son caractère; fabriqué ou réalisé de la même manière qu'un original.
Services de base	Comprend l'enseignement primaire, les soins de santé, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, les déchets solides et l'approvisionnement en énergie.
Avantage	Pour ajouter de la valeur positive.
Biodiversité	Variabilité parmi les organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.
Capacité	Le potentiel ou l'aptitude à détenir, entreposer ou accueillir (CMTD-D C6/D2).
Capacité (2)	La capacité ou la facilité d'agir (CMTD-D A5).
Captif	Confiné; maintenu dans les limites.

TERME	DÉFINITION
Gaz carbonique	Un gaz à effet de serre produit par la respiration et la décomposition de substances organiques. La combustion de carburants fossiles est principalement responsable de l'augmentation des concentrations atmosphériques de ce gaz.
Empreinte carbone	Quantité totale de gaz à effet de serre produite pour soutenir directement et indirectement les activités humaines, généralement exprimée en tonnes équivalentes de dioxyde de carbone (CO2).
Neutre en carbone	Atteindre des émissions nettes de carbone nulles en équilibrant une quantité mesurée de carbone libéré avec une quantité équivalente séquestrée ou compensée ou en achetant suffisamment de crédits carbones pour combler la différence.
Attestation	Évaluation volontaire par un tiers, par le biais d'un audit, d'une entreprise touristique pour vérifier sa conformité à une norme.
Enfant	Jeune être humain, garçon ou fille; personne qui n'a pas atteint l'âge de discrétion.
Travail des enfants	Un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et préjudiciable aux enfants; et interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école; les obliger à quitter l'école prématurément; ou les obliger à tenter de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et pénible.
Changement climatique	Le changement climatique fait référence à une variation statistiquement significative soit de l'état moyen du climat, soit de sa variabilité, persistant pendant une période prolongée (généralement des décennies ou plus). Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou encore à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.
Adaptation au changement climatique	Anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer, ou profiter des opportunités qui peuvent se présenter.
Atténuation du changement climatique	Actions visant à limiter l'ampleur ou le rythme du changement climatique à long terme et ses effets associés. L'atténuation du changement climatique implique généralement des réductions des émissions humaines (anthropiques) de gaz à effet de serre (GES).
Neutre pour le climat	Le concept de réduction ou de compensation des gaz à effet de serre produits par toute entité (individu, entreprise, pays, etc.) de manière à créer un effet « neutre » sur le réchauffement climatique pour cette entité.
Compensations de CO2	Une compensation carbone est une réduction des émissions de dioxyde de carbone ou de gaz à effet de serre réalisée dans le but de compenser ou de compenser une émission réalisée ailleurs.
Code de conduite	Un ensemble de règles qui guident ce qui est ou non un comportement acceptable ou attendu dans une situation donnée.
Code de pratique	Ensemble de lignes directrices et/ou de réglementations à suivre par les membres d'une certaine profession, métier, occupation, organisation, etc.; n'a normalement pas force de loi.
Collaboration	L'acte de travailler avec d'autres personnes ou organisations pour créer ou réaliser quelque chose.
Droits communaux	Droits détenus en commun par les membres d'une communauté.
Consentement de la communauté	Souvent annoté sous le nom de consentement libre, préalable et éclairé, le consentement de la communauté indique l'approbation de toute incursion ou développement extérieur sur les terres ou les pratiques communautaires. Le consentement ne nécessite pas l'unanimité de tous les membres d'une communauté. Le consentement doit plutôt être déterminé conformément au droit et aux pratiques coutumières, ou d'une autre manière convenue par la communauté.
Conformité	Conformité aux exigences officielles.

TERME	DÉFINITION
Concession	Une concession de terre ou de propriété notamment par un gouvernement en échange de services ou pour un usage particulier; le droit d'entreprendre et de tirer profit d'une activité spécifiée.
Congestion	Une situation dans laquelle il y a trop de circulation et où les déplacements sont difficiles.
Conservation	Gestion planifiée d'une ressource naturelle pour empêcher son exploitation, sa destruction ou sa négligence.
Gestion de la conservation	La gestion de la conservation est une intervention planifiée visant à maintenir une espèce ou un habitat dans un état favorable.
Amélioration continue	Un effort continu pour apporter des améliorations progressives aux produits, services ou processus au fil du temps. Les processus sont constamment audités et modifiés en fonction de leur efficience, de leur efficacité et de leur durabilité.
Gestion de crise	Application de stratégies conçues pour aider une organisation à faire face à un événement négatif soudain et important.
Critère	Une norme, une règle ou un test sur lequel un jugement ou une décision peut être rendu.
Culturel	Qui concerne ou se rapporte à un groupe particulier de personnes et à leurs habitudes, croyances, traditions, etc.
Objet culturel	Tout objet fabriqué, utilisé ou modifié par des humains qui exprime les caractéristiques particulières d'un ou de plusieurs peuples, notamment leur mode de vie, leurs croyances spirituelles ou un sens collectif de l'histoire.
Biens culturels	Des atouts hérités que les gens identifient et valorisent comme reflet et expression de l'évolution de leurs connaissances, croyances et traditions. Les biens culturels peuvent être matériels ou immatériels.
Héritage culturel	Le patrimoine culturel est l'héritage d'objets physiques et d'attributs immatériels d'un groupe ou d'une société héritée des générations passées, conservés dans le présent et accordés au profit des générations futures.
Paysage culturel	Paysages, quelle que soit leur échelle, qui ont été affectés, influencés ou façonnés par l'implication humaine.
Culturellement approprié	Respecter et accepter la différence culturelle.
Sites culturellement ou historiquement sensibles	Sites qui, en raison de leur importance culturelle ou historique, nécessitent du tact, du soin ou de la prudence dans leur traitement.
Impact cumulatif	L'impact d'une série d'événements ou d'actions répétés ou différents qui peuvent être supérieurs à la somme de leurs impacts individuels.
Satisfaction du client	Une mesure de la manière dont les produits et services fournis par une entreprise répondent ou dépassent les attentes des clients.
Travail décent	Le travail décent implique des opportunités de travail productif et générant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les gens d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.
Destination	Une destination est une zone géographique constituée de tous les services et infrastructures nécessaires au séjour d'un segment touristique ou touristique spécifique. Les destinations sont les unités compétitives du tourisme entrant.
Organisation de gestion des destinations	Organisme responsable de la mise en œuvre des politiques touristiques stratégiques, du développement de produits et de la gestion coordonnée de tous les éléments qui composent une destination (hébergement, attraits, accès, marketing, ressources humaines, image). La forme et la structure d'une OGD peuvent varier en fonction du contexte dans lequel elle opère.

TERME	DÉFINITION
Contribution économique directe	Les effets directs des dépenses initiales qui créent une activité supplémentaire dans l'économie locale.
Discrimination	Inégalité de traitement des personnes pour des motifs qui ne sont pas justifiables en droit.
Avantage économique	Tout avantage pouvant être quantifié en termes d'argent généré, tel que le revenu net, les revenus, etc. Il peut également s'agir d'argent économisé lors de la discussion d'une politique de réduction des coûts.
Écosystème	Tous les êtres vivants dans une zone et la manière dont ils affectent les uns les autres et l'environnement.
Plan d'intervention d'urgence	Un ensemble de procédures écrites pour faire face aux urgences qui minimisent l'impact de l'événement et facilitent la récupération après l'événement.
Certification environnementale	Moyen par lequel un produit, un processus, une entreprise ou un service est publiquement identifié comme ayant été certifié ou vérifié conformément à une norme environnementale.
L'évaluation de l'impact environnemental	L'évaluation de l'impact environnemental (EIE) est un outil utilisé pour identifier les impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un projet avant la prise de décision. Il vise à prédire les impacts environnementaux à un stade précoce de la planification et de la conception du projet, à trouver des voies et moyens pour réduire les impacts négatifs, à façonner les projets en fonction de l'environnement local et à présenter les prévisions et les options aux décideurs.
Écologiquement durable	Un facteur ou une pratique est écologiquement durable s'il contribue à la qualité de l'environnement sur le long terme. Il s'agit d'un rythme auquel la récolte des ressources renouvelables, la création de pollution ou l'épuisement des ressources non renouvelables peuvent se poursuivre indéfiniment sans nuire à l'environnement.
Équitable	Traiter équitablement et équitablement toutes les personnes concernées.
Établi	Accepté ou respecté parce qu'il existe depuis longtemps.
Exploitation	Le fait de traiter injustement les gens afin de bénéficier de leurs efforts ou de leur travail.
Une compensation juste et équitable	Indemnisation immobilière qui place le propriétaire dans la même situation qu'avant la prise de propriété. Une juste compensation correspond généralement à la juste valeur marchande des biens pris.
Commerce équitable	Le commerce équitable est basé sur le dialogue, la transparence et le respect, en recherchant une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés – en particulier dans le Sud. Les normes « Fairtrade » ou « Commerce équitable » comprennent des exigences minimales sociales, économiques et environnementales, auxquelles les producteurs doivent répondre pour être certifiés.
Consentement libre, préalable et éclairé	Un droit spécifique qui appartient aux peuples autochtones et qui est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), leur permettant de donner ou de refuser leur consentement à un projet qui pourrait les affecter ou affecter leurs territoires. La DNUDPA donne une signification spécifique aux termes « libre », « préalable », « éclairé » et « consentement ».
Faune en liberté	Espèces animales non domestiquées qui vivent à l'état sauvage dans une zone.
La gastronomie	Coutumes ou style culinaire.
Émissions de GES	Mesure associée à un ensemble spécifique de gaz associés aux activités humaines qui modifient le bilan énergétique de la Terre et donc son climat. Les gaz à effet de serre (GES) comprennent la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'application du potentiel de réchauffement planétaire (PRG) de

TERME	DÉFINITION
	chaque GES permet de traduire toutes ces émissions en une unité commune, l'équivalent dioxyde de carbone (CO2e), qui compare et relie toutes les émissions de GES et peut être déclarée comme une seule quantité combinée.
Critères mondiaux du tourisme durable	Les critères du Conseil mondial du tourisme durable (CMTD) servent de normes mondiales en matière de durabilité dans les voyages et le tourisme. Les critères CMTD sont utilisés à des fins d'éducation et de sensibilisation, d'élaboration de politiques et comme base de certification. Les critères constituent le minimum, et non le maximum, que les entreprises, les gouvernements et les destinations devraient atteindre pour aborder la durabilité sociale, environnementale, culturelle et économique.
Gaz à effet de serre	Gaz atmosphériques qui contribuent à l'effet de serre et soutiennent la vie sur terre. Les concentrations croissantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère modifient l'habitat dans lequel les humains ont évolué pour prospérer; il s'agit d'un processus appelé réchauffement climatique ou changement climatique. Les gaz à effet de serre comprennent le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, l'oxyde nitreux, l'ozone, le méthane et les CFC.
Eau grise	Eaux de pluie collectées et eaux usées générées par les processus ménagers, tels que la vaisselle, la lessive et le bain.
Accrédité CMTD-I	Approuvé par le CMTD en tant qu'organisme de certification compétent pour certifier les organisations selon une norme reconnue par le CMTD.
CMTD-I reconnu	S'applique à une norme de tourisme durable qui a été jugée équivalente aux critères CMTD-I/D pour le tourisme durable.
Habitat	Unité géographique ou voie aérienne terrestre, d'eau douce ou marine qui soutient des assemblages d'organismes vivants et leurs interactions avec l'environnement non vivant.
Harcèlement	Comportement indésirable jugé offensant par le destinataire.
Produits dangereux	Substances chimiques pouvant constituer une menace pour l'environnement et la santé humaine.
Récolte	L'activité de cueillette ou de collecte de plantes, d'animaux ou de poissons pour manger ou pour tout autre usage humain.
Danger	Une source potentielle de préjudice ou d'effet néfaste sur une ou plusieurs personnes.
Valeur élevée de la biodiversité	Concentration de diversité biologique, comprenant des espèces endémiques et des espèces rares, menacées ou en voie de disparition, qui est significative au niveau mondial, régional ou national.
Importance historique	La signification est définie comme l'importance d'un bien pour l'histoire, l'architecture, l'archéologie, l'ingénierie ou la culture d'une communauté, d'un État ou d'une nation. L'importance peut être basée sur une association avec des événements historiques; association avec une personne importante; caractéristiques physiques distinctives de conception, de construction ou de forme; et le potentiel de fournir des informations importantes.
Droits humains	Les droits de la personne sont les droits et libertés fondamentaux dont tous les êtres humains devraient être garantis. Ils sont universels, s'appliquent également à tous et reposent sur le principe de dignité de chaque être humain. Ils sont développés dans les trente articles de la Déclaration universelle des droits de la personne (1948).
Traite des êtres humains	Le recrutement, l'hébergement ou le transport de personnes dans une situation d'exploitation par le recours à la violence, à la tromperie ou à la coercition et au travail forcé.
Impact	La contribution d'une action ou d'une intervention à un résultat ou à un changement dans les conditions sociales, économiques ou environnementales. La contribution peut être intentionnelle ou non, positive ou négative, à long terme ou à court terme.
Indicateur	Facteur ou variable quantitatif ou qualitatif qui fournit un moyen simple et fiable de mesurer l'atteinte des résultats, de refléter les changements liés à un système de normes ou d'aider à évaluer la performance d'une organisation.

TERME	DÉFINITION
Communautés autochtones	Peuples tribaux des pays indépendants dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent des autres sections de la communauté nationale et dont le statut est réglementé en tout ou en partie par leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois ou réglementations spéciales.
Populations indigènes	Généralement considéré comme incluant les groupes culturels et leurs descendants qui ont une continuité historique ou une association avec une région donnée, ou des parties d'une région, et qui habitent actuellement ou ont habité autrefois la région soit avant sa colonisation ou son annexion ultérieure, soit aux côtés d'autres groupes culturels. lors de la formation d'un État-nation, ou indépendamment ou largement isolés de l'influence de la gouvernance revendiquée par un État-nation, et qui ont en outre conservé, au moins en partie, leurs caractéristiques linguistiques, culturelles et sociales/organisationnelles distinctes, et dans ce faisant, ils restent différenciés dans une certaine mesure des populations environnantes et de la culture dominante de l'État-nation. Incluez également les personnes qui s'identifient comme autochtones et celles reconnues comme telles par d'autres groupes.
Droits autochtones	Les droits individuels et collectifs des peuples autochtones de maintenir et de renforcer leurs propres institutions, cultures et traditions, et de poursuivre leur développement conformément à leurs propres besoins et aspirations. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones interdit la discrimination à l'égard des peuples autochtones et fait la promotion leur participation pleine et effective à toutes les questions qui les concernent.
Contribution économique indirecte	Effets multiplicateurs résultant des dépenses auprès des fournisseurs par secteur ou industrie.
Infrastructure	Construction nécessaire pour soutenir le bon fonctionnement ou le développement économique d'une zone, y compris les routes, les lignes ferroviaires, les ports, les pistes d'aéroport, l'eau, l'électricité, d'autres sources d'alimentation électrique, les systèmes d'évacuation des eaux usées et d'autres services publics.
Patrimoine immatériel	Traditions ou expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et savoir-faire pour produire des objets artisanaux traditionnels.
Intégrité	La qualité d'être entier et complet. L'intégrité écologique est définie comme le plein potentiel des facteurs biotiques et abiotiques indigènes et des processus naturels, fonctionnant dans des communautés, des habitats et des paysages durables.
Propriété intellectuelle	La propriété intellectuelle (PI) fait référence aux créations de l'esprit, telles que les inventions; œuvres littéraires et artistiques; dessins; et les symboles, noms et images utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle est protégée par la loi. Des considérations particulières s'appliquent aux communautés autochtones et locales concernant la protection, la promotion et la préservation des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.
Interprétation	Processus éducatif destiné à stimuler et à faciliter la compréhension d'un lieu par les gens, afin de développer une empathie envers la conservation, le patrimoine, la culture et le paysage, révélant aux visiteurs l'importance et la signification des phénomènes naturels et culturels, généralement dans le but de fournir une expérience satisfaisante. expérience d'apprentissage et encouragement d'un comportement plus durable.
Les espèces envahissantes	Espèce qui a été introduite dans un environnement où elle est non indigène ou étrangère, et dont l'introduction provoque des dommages environnementaux ou économiques ou nuit à la santé humaine.
Inventaire	Une liste détaillée des actifs courants; un inventaire des ressources naturelles à un moment donné.
Liste rouge de l'UICN	Un recueil d'informations sur la taxonomie, l'état de conservation et la répartition des plantes, des champignons et des espèces animales qui ont été évalués à l'échelle mondiale à l'aide des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN. Ce système est conçu pour déterminer le risque relatif d'extinction, et l'objectif principal de la Liste rouge de l'UICN est de cataloguer et de mettre en évidence les plantes et les animaux qui sont confrontés à un risque plus élevé d'extinction mondiale.
Compromettre	S'exposer à un danger ou à un risque.

TERME	DÉFINITION
Ressources clés	Les atouts (ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un moyen de vie.
Droits du travail	Les droits du travail ou droits des travailleurs sont un groupe de droits légaux et de droits humains revendiqués liés aux relations de travail entre les travailleurs et leurs employeurs, généralement obtenus en vertu du droit du travail et de l'emploi. Depuis 1919, l'Organisation internationale du Travail maintient et développe un système de normes internationales du travail visant à promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.
LGBT	Acronyme signifiant lesbienne, gay, bisexuel, transgenre ou queer. Terme générique à utiliser pour étiqueter des sujets relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
Licence	Autorisation légale accordée à un individu, une entreprise ou une organisation pour faire quelque chose. La licence confère un droit que la personne ou l'entreprise ne possédait pas auparavant et constitue un accord juridique qui peut contenir des restrictions quant à la manière dont la licence est utilisée.
Pollution lumineuse	L'utilisation excessive, mal orientée ou invasive de l'éclairage artificiel extérieur.
Moyens de subsistance	Un moyen de subsistance comprend les capacités, les actifs (y compris les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un moyen de vie.
Culture vivante	La culture vivante, ou patrimoine culturel immatériel, fait référence aux pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire transmis de génération en génération. Ce patrimoine confère aux communautés un sentiment d'identité et est continuellement recréé en réponse à leur environnement.
Organisme vivant	Tout système vivant (tel qu'un animal, une plante, un champignon ou un micro-organisme).
Salaire décent	Rémunération reçue pour une semaine normale de travail par un travailleur dans un endroit particulier, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Éléments d'un niveau de vie décent, notamment la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la préparation aux événements imprévus.
Locale	La zone et immédiatement autour de la destination ou du lieu des opérations commerciales. La taille de la zone peut varier en fonction de la géographie physique, de la densité et de la répartition de la population.
Communauté locale	Ensemble de personnes vivant à proximité immédiate d'une destination ou d'une entreprise touristique et potentiellement affectées socialement, économiquement ou écologiquement par sa présence ou son exploitation.
Particularité locale	L'essence de ce qui rend un lieu spécial: la somme du paysage, de la faune, de l'archéologie, de l'histoire, des traditions, des bâtiments et de l'artisanat – tout ce qui rend un endroit vraiment unique.
Minorités locales	Un groupe social ou une catégorie de personnes originaires d'une zone spécifiée en relation avec la destination ou l'entreprise touristique (voir la définition de « local ») qui diffèrent d'une manière ou d'une autre du groupe plus large du pays ou de la région. Fait souvent référence à des groupes qui souffrent de disparités de pouvoir ou de traitement inégal sur la base de cette identité ou à des situations dans lesquelles ces groupes constituent des minorités numériques par rapport aux majorités culturelles ou ethniques dominantes.
Résidents locaux	Personnes vivant à proximité immédiate d'une destination ou d'une entreprise touristique et potentiellement affectées socialement, économiquement ou écologiquement par sa présence ou son exploitation.
Fournisseur local	Un individu ou une entreprise d'une zone spécifiée en relation avec une entreprise touristique (voir la définition de « local ») qui fournit un bien ou un service à l'entreprise touristique.
Adapté localement	Correspondant aux normes socioculturelles et écologiques d'une zone particulière, notamment en ce qui concerne la prévention des dommages à l'esthétique, aux coutumes ou à la biodiversité locales.

TERME	DÉFINITION
Transport à faible impact	Un système de transport qui utilise moins de combustibles fossiles, ce qui peut impliquer une combinaison de passage des transports privés aux transports publics; réduire le nombre total de déplacements; la consommation de carburant; et les carburants alternatifs (y compris la puissance musculaire).
Gestion	L'organisation et la coordination des activités afin d'atteindre les objectifs définis.
Poste de direction	Un poste au sein d'une entreprise responsable d'une ou plusieurs des activités suivantes: planifier, diriger et superviser les opérations et la santé financière d'une entreprise ou d'une unité opérationnelle au sein d'une organisation; superviser et diriger le travail d'un groupe de personnes; planifier et maintenir des systèmes de travail, des procédures et des politiques qui permettent et encouragent la performance optimale des personnes et des autres ressources.
Maximiser	Pour tirer le meilleur parti de; augmenter jusqu'à un niveau maximum.
Minimiser	Réduire; à garder au minimum.
L'esclavage moderne	Comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains. Les facteurs communs sont qu'une victime est, ou est destinée à être, utilisée ou exploitée pour le gain (généralement financier) de quelqu'un d'autre, sans respect de ses droits humains.
Collecte multi-flux	Le processus de séparation des matières recyclables par type de matériau avant la collecte.
Espèces indigènes	Plantes, animaux ou autres organismes vivants trouvés ou connus pour avoir été trouvés dans le cadre des écosystèmes naturels locaux.
Espace naturel	Une zone avec une association caractéristique de faune et d'éléments naturels. Chaque zone naturelle possède une identité unique résultant de l'interaction de la faune, du relief, de la géologie, de l'utilisation des terres et de l'impact humain.
Actifs naturels	Actifs de l'environnement naturel, y compris les actifs biologiques et physiques.
Héritage naturel	Éléments naturels constitués de formations physiques et biologiques ou de groupes de telles formations, qui présentent une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique; les formations géologiques et physiographiques et les zones précisément délimitées qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation; sites naturels ou zones naturelles précisément délimitées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.
Communautés voisines	Une communauté située immédiatement à côté ou relativement proche d'une entreprise touristique ou des zones dans lesquelles l'entreprise touristique opère.
Pollution sonore	Tout bruit dérangeant ou indésirable qui interfère ou nuit aux humains ou à la faune.
Non invasif	N'ayant aucune tendance à se propager à un degré susceptible de causer des dommages à l'environnement, à l'économie humaine ou à la santé humaine. Certaines espèces indigènes peuvent être envahissantes.
Compensation	Une fois les émissions de GES calculées et réduites dans la mesure du possible, un certain nombre de programmes existent pour compenser ce qui ne peut pas être réduit, par l'achat de réductions d'émissions certifiées. Les compensations sont des crédits pour les réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées à un autre endroit, comme un parc éolien ou un projet de cuisinière propre, et chaque crédit représente une tonne d'émissions évitées ou capturées.
Pesticide	Toute substance ou mélange de substances utilisé pour prévenir, détruire ou contrôler les parasites indésirables – insectes nuisibles, petits animaux, plantes sauvages et autres organismes indésirables, y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales. Les pesticides sont utilisés en raison de leurs propriétés toxiques envers les espèces cibles, mais peuvent également nuire aux espèces non ciblées. Le mode d'action qui en fait des pesticides efficaces les rend également dangereux pour l'homme et/ou l'environnement, souvent de manière subtile. Il est important de comprendre les risques associés et de limiter l'utilisation de ces substances aux situations nécessaires et de limiter les dommages potentiels à la santé humaine et à l'environnement.
Directives de planification	Conseils sur le développement dans ou affectant une zone spécifiée, destinés principalement aux planificateurs, promoteurs, constructeurs et propriétaires.

TERME	DÉFINITION
Pollution	Présence de matière (gaz, liquide, solide) ou d'énergie (chaleur, bruit, rayonnement) dont la nature, l'emplacement ou la quantité modifie directement ou indirectement les caractéristiques ou les processus de toute partie de l'environnement et provoque (ou est susceptible de provoquer) dommages à la condition, à la santé, à la sécurité ou au bien-être des animaux, des humains, des plantes ou des biens.
Viabilité de la population	La capacité d'une population ou d'une sous-population d'une espèce à persister dans une zone.
Liste des fournisseurs privilégiés	Une liste complète des entreprises et des organisations qui fournissent des biens et des fournitures au secteur touristique.
Promotion	Action entreprise pour faire prendre conscience aux gens de quelque chose ou quelque part afin d'augmenter ses ventes ou sa popularité.
Matériel promotionnel	Tout matériel promotionnel, marketing ou publicitaire (y compris les sites Web) produit ou distribué par ou au nom de l'entreprise touristique en relation avec ses produits ou activités, ou qui fait autrement référence à, exprime ou implique un lien avec l'entreprise touristique.
Bien géré	Administré de manière à éliminer ou à minimiser les risques afin d'éviter tout dommage ou destruction interne et externe.
Zones protégées	Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens juridiques ou autres moyens efficaces, pour parvenir à la conservation à long terme de la nature avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles associés.
Participation du public	Un processus qui implique directement le public dans la prise de décision et prend pleinement en compte la contribution du public à la prise de cette décision.
Politique d'achat	Système et procédures documentés pour l'acquisition de biens et de services, y compris les règles et directives, les politiques d'approvisionnement et les fournisseurs privilégiés ou approuvés.
Qualité	Le degré de valeur ou d'excellence d'un produit ou d'un service; peut parfois faire référence à un niveau élevé de valeur ou d'excellence.
Système de recyclage	Système permettant de collecter et de traiter les déchets qui autrement seraient jetés et de les transformer en nouveaux produits et services.
Régulièrement	Avec une fréquence de routine.
Réglementé	Sous le contrôle de la loi ou de l'autorité constituée.
Réhabiliter	Processus consistant à remettre quelque chose dans son état d'origine.
Énergie renouvelable	L'énergie renouvelable provient de processus naturels qui se renouvellent constamment. Sous ses différentes formes, elle provient directement ou indirectement du soleil, ou de la chaleur générée au plus profond de la terre. La définition inclut l'énergie produite à partir des ressources solaires, éoliennes, de la biomasse, géothermiques, hydroélectriques et océaniques, ainsi que les biocarburants et l'hydrogène dérivés de ressources renouvelables.
Réplication	Le fait de faire ou de refaire quelque chose exactement de la même manière.
Réinstallation	Le processus consistant à déplacer des personnes vers un autre endroit où vivre, car elles ne sont plus autorisées à rester dans la zone où elles vivaient auparavant.
Respect	Faire preuve de considération et de déférence envers les actions, les croyances ou l'existence d'une autre personne ou chose.
Restauration	La restauration est le processus écologique consistant à restaurer un site dans un paysage et un habitat naturel, sans danger pour les humains, la faune et les communautés végétales, à la suite d'une certaine forme de dégradation ou de destruction écologique.
Gestion des risques	L'identification, l'analyse, l'évaluation, le contrôle et l'évitement, la minimisation ou l'élimination des risques inacceptables.
Réduction de risque	Aborder un ensemble de risques afin de réduire soit la probabilité de leur survenance, soit les conséquences de leur survenance, ou les deux.

TERME	DÉFINITION
Ruissellement	L'eau s'écoule sur la surface du sol jusqu'au système de drainage ou directement vers le cours d'eau. Cela se produit si le sol est imperméable, saturé ou si les précipitations sont particulièrement intenses.
Sensibilité	Degré auquel un site peut être facilement affecté ou modifié par des influences extérieures.
Exploitation sexuelle	L'exploitation sexuelle est l'abus sexuel d'hommes et de femmes de tous âges par le biais de l'échange de relations sexuelles ou d'actes sexuels contre de la drogue, de la nourriture, un abri, une protection, d'autres éléments de base de la vie et/ou de l'argent.
Significatif	D'un montant sensiblement ou mesurable; ayant ou susceptible d'exercer une influence ou un effet.
Article à usage unique	Un produit ou un emballage destiné à être jeté après une seule utilisation.
Contaminants du sol	Les contaminants du sol sont des produits chimiques, des nutriments ou des éléments qui sont plus que normalement ou naturellement concentrés dans le sol en raison de l'action humaine. Les solvants, les pesticides et les produits pétroliers sont des contaminants localisés présents dans une petite zone géographique, provenant par exemple d'une fuite dans un réservoir de stockage de carburant.
Plan de gestion des déchets solides	Une stratégie visant à réduire la quantité de déchets solides envoyés en décharge, en réduisant les sources de déchets et en réutilisant ou en recyclant autant que possible le reste. En tant que plan de gestion, il doit comporter des buts et des objectifs concrets, ainsi que des indicateurs de performance.
Besoins spéciaux	Les besoins individuels d'une personne ayant un handicap mental, émotionnel ou physique.
Espèces	Classe d'animaux, de plantes ou d'autres organismes dont les membres possèdent les mêmes caractéristiques principales et sont capables de se reproduire entre eux.
Partie prenante	Individu ou groupe qui a un intérêt dans toute décision ou activité d'une organisation.
Standard	Document qui fournit, pour un usage courant et répété, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des produits ou à des procédés et méthodes de production associés.
Chaîne d'approvisionnement	Les nombreuses composantes, y compris l'hébergement, les transports et les excursions, mais aussi les bars et restaurants, l'artisanat, la production alimentaire, l'élimination des déchets et les infrastructures qui soutiennent le tourisme dans les destinations.
Durabilité	Utiliser les ressources d'une manière respectueuse de l'environnement, socialement juste et économiquement viable, de sorte qu'en répondant aux besoins des utilisateurs actuels, la possibilité de leur utilisation par les générations futures ne soit pas compromise.
Système de gestion de la durabilité	Un système de gestion (ensemble d'éléments interdépendants) pour établir une politique de durabilité ainsi que des objectifs et des processus pour atteindre ces objectifs.
Stratégie de destination durable	Une stratégie de destination durable est un plan d'action, basé sur la consultation et l'engagement des parties prenantes, qui définit la vision, les objectifs et l'orientation convenus pour le tourisme durable dans une destination et conçu pour être utilisé comme base pour identifier les actions de gestion de la destination.
Investissement durable	Une approche d'investissement qui prend en compte le bien social et environnemental ainsi que le rendement financier.
Matériaux durables	Les matériaux durables offrent des avantages environnementaux, sociaux et économiques tout en protégeant la santé publique et l'environnement tout au long de leur cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination finale.
Pratiques durables	Des pratiques durables sont employées afin d'éliminer les impacts environnementaux négatifs lors de la conception, de la construction, de la restauration ou de la démolition d'un bâtiment ou d'une structure. Les exemples incluent l'intégration de l'efficacité énergétique, la minimisation de l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie d'une structure, l'utilisation de la lumière naturelle et de matériaux à faible impact et la connexion des utilisateurs avec l'environnement naturel.

TERME	DÉFINITION
Tourisme durable	Le tourisme durable prend pleinement en compte ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil. Le tourisme durable devrait utiliser de manière optimale les ressources environnementales qui constituent un élément clé du développement touristique, en maintenant les processus écologiques essentiels et en contribuant à conserver le patrimoine naturel et la biodiversité; respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant et leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la compréhension et à la tolérance interculturelles; garantir des opérations économiques viables à long terme, offrant des avantages socio-économiques équitablement répartis à toutes les parties prenantes, notamment des emplois stables, des opportunités de revenus et des services sociaux aux communautés d'accueil, et contribuant à la réduction de la pauvreté.
Espèces menacées	Terme générique désignant toute espèce classée comme en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérable par la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.
Atouts touristiques	Une installation ou un élément de valeur pour son bénéfice ou son utilité pour l'expérience du visiteur.
Entreprises liées au tourisme	Entreprises fournissant l'un quelconque d'une gamme de produits qui, ensemble, constituent l'expérience du visiteur. Ceux-ci peuvent inclure les transports, l'hébergement, la restauration, les ressources naturelles, les installations et services culturels, récréatifs, de divertissement et autres, tels que les magasins et les banques, les guides touristiques et autres voyagistes.
Tradition	Un modèle de pensée, d'action ou de comportement hérité, établi ou habituel.
Transparent	Libre de toute prétention ou tromperie.
Valeurs	Des normes stables et durables selon lesquelles les gens organisent leur vie et font leurs choix.
Vérification	Vérifier: prouver, montrer, découvrir ou déclarer que (quelque chose) est vrai ou correct.
Gestion des visiteurs	Gérer les mouvements des visiteurs et influencer leur comportement afin de protéger les valeurs et les attributs d'une destination ou d'un site et de contribuer à une expérience visiteur de haute qualité.
Eaux usées	Les eaux usées sont toute eau dont la qualité a été altérée par une influence anthropique. Les eaux usées peuvent provenir d'une combinaison d'activités domestiques, industrielles, commerciales ou agricoles, de ruissellement de surface ou d'eaux pluviales, ainsi que d'afflux ou d'infiltrations dans les égouts.
La qualité d'eau	Les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et esthétiques (apparence et odeur) de l'eau.
Risque eau	La probabilité et la gravité qu'une entité soit confrontée à un événement délétère lié à l'eau. L'Atlas des risques liés à l'eau des aqueducs cartographie les scores agrégés de 12 indicateurs clés de l'eau dans 15 000 bassins versants à travers le monde. Alternativement, le WWF dispose d'un filtre sur les risques liés à l'eau sur http://waterriskfilter.panda.org/. Le risque global lié à l'eau identifie les zones les plus exposées aux risques liés à l'eau et constitue une mesure agrégée de tous les indicateurs sélectionnés dans les catégories de quantité physique, de qualité et de risque réglementaire et de réputation.
Gestion de l'eau	La gestion de l'eau consiste à prendre des mesures pour garantir que l'eau est gérée de manière durable en tant que ressource publique partagée. Elle peut être définie comme l'utilisation de l'eau qui est socialement équitable, durable sur le plan environnemental et économiquement bénéfique, réalisée grâce à un processus incluant les parties prenantes et impliquant des actions basées sur le site et le bassin versant.
Animal sauvage	Un membre de toute espèce animale connue pour être, ou avoir été autrefois, capable de vivre dans un état naturel et non domestiqué.
Faune	Des êtres vivants qui ne sont ni humains ni domestiqués.
Interaction avec la faune	Toute rencontre ou contact humain, intentionnel ou non, avec une espèce animale vivant ou végétale poussant dans son milieu naturel.

PACIFIC
SUSTAINABLE
TOURISM